

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

86.113
Objet

VOIRIE COMMUNALE
Cession de terrain
par L'Association
Chateau de la
Gravette

DATE DE CONVOCATION

7 NOVEMBRE 1986

DATE D'AFFICHAGE

7 NOVEMBRE 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 25

Nombre de votants 32

VOTE : POUR

CONTRE

ABSTENTION

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le dix sept Novembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - MM. BARBAT - BIROLLEAU -
CANDAU - COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN -
MM. LACOTTE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - REVOLAT -
ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. EUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. FABER
Mme BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT - Mme CENAC par Mme BUCHET -
M. GEOFFROY par M. CANDAU - M. POTENNEC par Mme DE GAYE
M. MOST par M. le Député-Maire

ABSENT-EXCUSE : M. LAPERCHE

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 9 Juillet 1985, Mme la Président de
L'Association du Chateau de la Gravette a donné son accord pour
la cession d'une parcelle de terrain nécessaire à l'aménagement
d'une aire de stationnement des bus.

RECUEIL A LA SUBS-PROFECTURE
ROCHEFORT
- 1. DEC. 1986
APPLIQUEE LE 10/11/86
du 2-3-1982

Le document d'arpentage établi par M. TETARD le 27 Juin 1985 fait ressortir une surface de 473m² portant le n° 573 de la section C1.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'acquérir gratuitement ce terrain.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Qu'il expose de M. le Rapporteur

Considérant qu'il importe de réaliser une aire d'arrêt pour les bus assurant le ramassage scolaire,

DECIDE :

- d'acquérir par voie de cession gratuite la parcelle cadastrée section C1 n° 573 pour 473m², dépendant de la propriété de l'Association du Château de la Gravette,

- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la transaction qui fera l'objet d'un acte administratif établi par la Ville.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits
ont signé au registre M^{rs}. Les Membres présents

PR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire

L'Adjoint Délégué



REGISTRE MUNICIPAL
ROSTRENAV

- 1. DEC. 1986
APPLICATION N° 10112-82213
du 2-3-1982

M. Marechal
ST vous avec
713
M. Pouget Sup.
CA

Monsieur le Député-Maire De LIPKOWSKI
à l'attention du Dr MOST, Adjoint aux Finances
Mairie de ROYAN
17205 R O Y A N

Monsieur le Député-Maire,

Suite aux pourparlers qui ont eu lieu entre le Service de l'Equipement de la Mairie de Royan et Monsieur le Directeur de l'Ecole Sainte Marie - Saint Jean Baptiste, je vous fais connaître que notre Association donne son accord pour une cession de terrain de 354 m² à la Mairie de Royan, aux fins d'y réaliser un parking à l'usage de l'Etablissement scolaire.

Lorsque l'acte de cession sera prêt, nous prendrons les dispositions pour venir le signer, mais nous souhaiterions que les travaux puissent commencer rapidement conformément aux propositions de Monsieur MARECHAL.

Avec mes remerciements pour toute la bienveillance que depuis vingt ans vous nous accordez, veuillez agréer, Monsieur le Député-Maire, l'assurance de mon profond respect.

La Vice-Présidente:

M.T. Pouget

M.T. POUGET

RECU A LA SOUS-PROFECTURE
 ROYAN
 -1. DEC. 1985
 APPREHENSION N° 215
 du 2-3-1985



Pour le Député-Maire
 l'Adjoint-Délégué:

Marechal

ETAT PARCELLAIRE

ASSOCIATION CHATEAU DE LA GRAVETTE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
C3	573	Rue Jean BESSON	473m2	ASSOCIATION DU CHATEAU DE LA GRAVETTE 42 RUE DE LA GRAVETTE 31300 TOULOUSE

RECU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROUYAN LE 31
- 1. DEC. 1986
APPLICATION DE L'ARTICLE 219
DU 2-3-1982



Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué:

[Handwritten signature]

COMMUNE

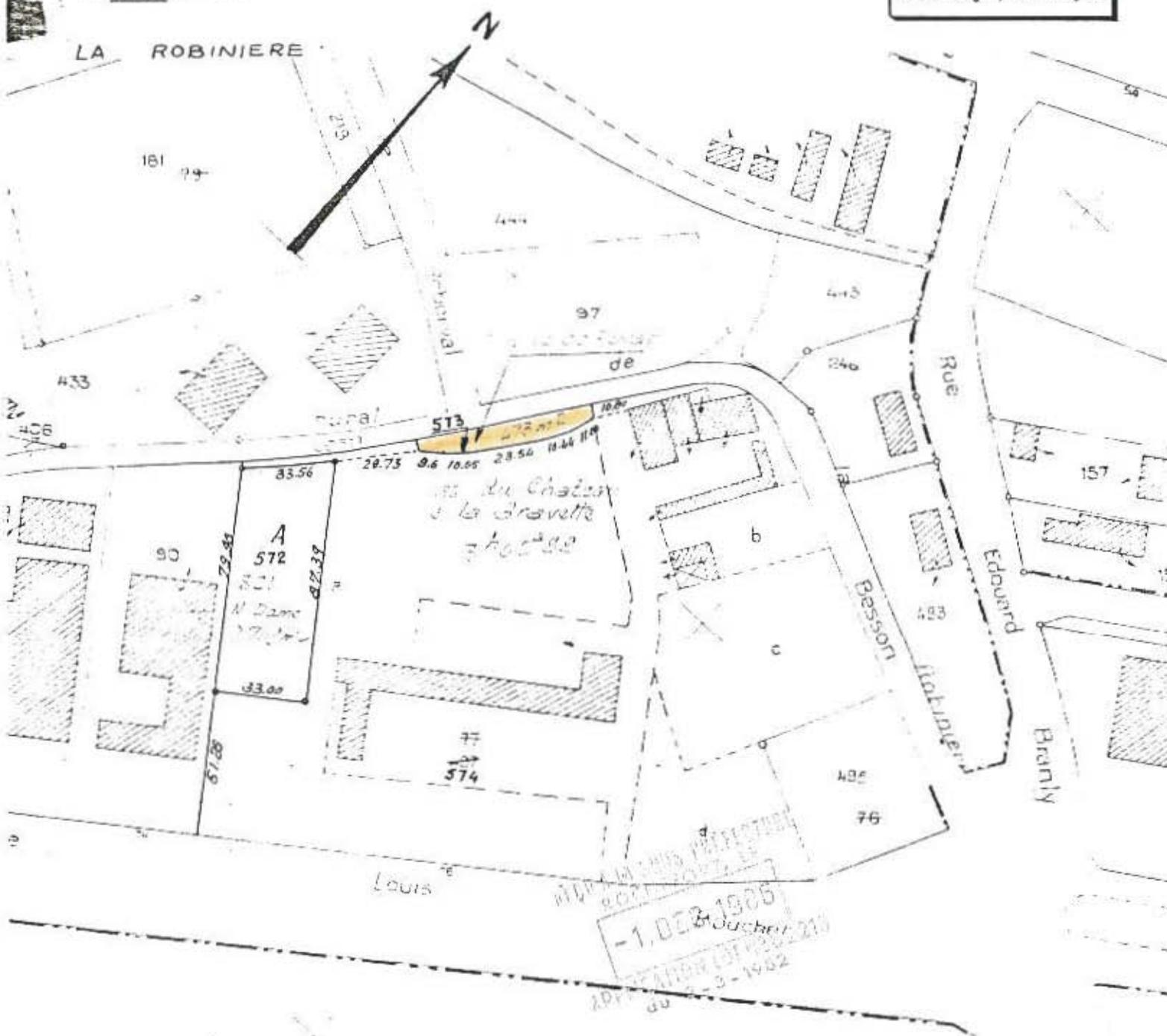
ROYAN

Section CI

* Feuille

Echelle : 1/2000

N° d'ordre du document d'arpentage	2017
Tableau d'assemblage	à modifier (1) sans chang ^e (1)



Certification

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3), a été établi

- d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau (1).
- en conformité d'un plan de bornage qu'ils ont effectué sur le terrain (1).
- d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 26.6.1986 par M. Tétard, géomètre à Royan (1).

Document d'arpentage dressé par M. TETARD Guy, Ing. géomètre (2), à Royan.
Date : 27. Juin 1985.
Signature :

A Royan, le 27 Juin 1985

Le Maire
M. CENA
(SCI N. Dame)
Le propriétaire
M. de la Gravelle
M. de la Gravelle



Le premier adjoint
M. de la Gravelle

Extrait du plan minute établi par le Bureau du Cadastre (1).
par la personne agréée dans les bureaux du Cadastre (1).
N° d'ordre au registre de constatation des droits : 3214
Cachet du Service d'origine :

ENTRE DES IMPOTS FONCIER
CADASTRE
17 20 MARENNES

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert foncier, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du Cadastre, etc.).
(3) Préciser les nom et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriante, etc.).

MAISONFORT

FAUPIGNE

PROU & LA SUISS ASSOCIATION
- 1 DEC. 1906
APPLICATION SOUS N° 27
du 2-3-1902

BOIS DE

BELLEWILLE



Pour le Député-Maire
Vice-Délégué

[Handwritten signature]

